



HUBERDEAU

BULLETIN MUNICIPAL

Mai 2020

Ensemble,
on va y
arriver !

Séance régulière du conseil municipal du 13 mai 2020 à 15h00.

Notez que les prochaines séances du conseil (ordinaire et extraordinaire) seront tenues en vidéoconférence et les enregistrements audio et/ou audiovisuel seront rendues publiques via le site internet de la Municipalité et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les citoyens pourront ainsi connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations malgré les mesures de distanciations sociales mise en place par le gouvernement du Québec à cause de la COVID-19.

RÉCUPÉRATION DU POLYSTYRÈNE

Le site d'apport volontaire pour la récupération du polystyrène est localisé à l'arrière de l'hôtel de ville.

Afin que la récupération du polystyrène soit optimisée, il est primordial de séparer le polystyrène selon les quatre catégories suivantes:

- 1- Contenants alimentaires en styromousse
- 2- Contenants alimentaires rigides (plastique #6 seulement)
- 3- Emballage de protection
- 4- Panneaux d'isolation

Il est très important de bien nettoyer le POLYSTYRÈNE avant de le déposer dans les contenants de récupération. Il faut rincer et retirer les étiquettes, pellicules d'emballage, tampons absorbants, etc.

RAPPEL

Les autres plastiques
#1, #2, #3, #4, #5 et #7
vont dans votre bac
vert domestique.



DÉBUT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES



Sac compostable pour le bac brun.

DES SACS ÉCORESPONSABLES

pour composter en toute propreté



1 Dépliez un journal ou un feuillet publicitaire (papier non glacé seulement) de façon à former un carré d'environ 50 cm x 50 cm et disposez 4 feuilles l'une par dessus l'autre pour bien absorber les aliments humides.



2 Formez un triangle en pliant votre carré en deux. Si vous n'obtenez pas une forme parfaite, ce n'est pas grave! Continuez en suivant les étapes.



3 Rabattez le coin droit et le coin gauche vers le centre du triangle de sorte que la largeur de la forme pentagonale (5 côtés) résultante corresponde à la largeur du minibac de cuisine. Les coins doivent se chevaucher légèrement.



4 Repliez les volets du triangle de chaque côté vers le bas pour former un trapèze.



5 Ouvrez légèrement le contenant. Vous avez maintenant un minisac écoresponsable pour déposer vos matières organiques dans votre minibac, le tout dans la propreté!

Une belle occasion de bricoler en famille!
Faites travailler vos enfants!

Huberdeau

Calendrier des collectes 2020

éco CENTRE 2020

JANVIER				
L	M	J	V	
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FÉVRIER				
L	M	J	V	
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS				
L	M	J	V	
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL				
L	M	J	V	
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI				
L	M	J	V	
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN				
L	M	J	V	
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET				
L	M	J	V	
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT				
L	M	J	V	
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE				
L	M	J	V	
		1	2	3
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

OCTOBRE				
L	M	J	V	
				1
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE				
L	M	J	V	
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE				
L	M	J	V	
		1	2	3
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

JANVIER 2021				
L	M	J	V	
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

FÉVRIER 2021				
L	M	J	V	
		1	2	3
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

MARS 2021				
L	M	J	V	
				1
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

SERVICE GRATUIT RÉSERVÉ AUX CITOYENS ET CITOYENNES DE LA MRC DES LAURENTIDES

- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)¹
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Meubles et objets divers
- Matières recyclables
- Pneus et batteries d'auto
- Polystyrène (plastique #6)
- Résidus verts²

¹Maximum de 26 visites par année

²Acceptés seulement aux écocentres de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts (printemps et automne) et au Complexe environnemental de la Rouge - RIDR (toute l'année).

ÉCOCENTRE DE HUBERDEAU

60, chemin de la Rouge

HEURES D'OUVERTURE :

Du 2 mai au 28 novembre 2020

Samedi : 8 h à 12 h

ÉCOCENTRE DE MONT-TREMBLANT

60, chemin Brébeuf

HEURES D'OUVERTURE :

Du 3 janvier au 4 avril 2020

Mardi au vendredi : 9 h à 16 h 30 / Samedi : 9 h à 15 h

Du 6 avril au 9 mai 2020

Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30 / Samedi : 9 h à 15 h

Du 10 mai au 20 septembre 2020

Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30

Samedi : 9 h à 15 h - Dimanche : 10 h à 15 h

Du 22 septembre au 31 décembre 2020

Mardi au vendredi : 9 h à 16 h 30 / Samedi : 9 h à 15 h

Fermé les jours fériés

- DÉCHETS
- DÉCHETS + MATIÈRES RECYCLABLES
- DÉCHETS + MATIÈRES ORGANIQUES
- MATIÈRES ORGANIQUES
- MATIÈRES ORGANIQUES + MATIÈRES RECYCLABLES

● 22 MAI : Début de la collecte des matières organiques.

HUBERDEAU





MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
101, rue du Pont, Huberdeau (Québec) J0T 1G0
Téléphone : (819) 681-3377- Télécopieur : (819) 681-3369

Huberdeau, le 1er mai 2020 - Considérant que les services d'écocentres sont considérés comme étant des services essentiels. Par conséquent, à partir du 2 mai 2020, l'écocentre d'Huberdeau sera ouvert le samedi de 8h à midi aux citoyens. Cependant, la population est tout de même invitée à limiter ses déplacements et à reporter, dans la mesure du possible, ses visites à plus tard.

Avant de vous rendre à un écocentre, il est important de prendre note des conditions suivantes :

- À la demande des préposés, les citoyens devront montrer leur preuve de résidence par la fenêtre de leur véhicule tout en la gardant fermée.
- En respect des directives du gouvernement provincial de distanciation sociale, une personne par véhicule sera autorisée à l'écocentre (à moins que les passagers soient de la même résidence) afin d'éviter le contrôle des déplacements et du respect des mesures de distanciation physique sur le site;
- Les préposés ne pourront pas aider les citoyens à manipuler les matières à disposer. Assurez-vous d'être en mesure de disposer des objets lourds de façon autonome et de bien trier vos matériaux avant de vous présenter;
- Prévoir des délais d'attente plus longs qu'à la normale puisque le nombre de citoyens sera limité sur les sites;
- Compte tenu du ralentissement de service pour le transport des matières et des débordements possibles, certaines matières pourraient être refusées selon les capacités des écocentres;
- En tout temps, les rassemblements extérieurs et intérieurs sont interdits. La municipalité appliquera de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'apparenter à la COVID-19.

La direction



Matières acceptées à l'écocentre:

- Résidus domestiques dangereux
- Matériaux de construction, rénovation, démolition*
- Appareils électriques, électroniques, informatiques
- Meubles et objets divers
- Matières recyclables
- Pneus et batterie d'auto
- Polystyrène (plastique #6)

Ouvert samedi de 8h à 12h, dès le 2 mai.

Il est interdit de déposer des matières en dehors des heures d'ouverture.

* Un maximum de 26 visites par année.



MA BIBLIOTHÈQUE

Puisque la réouverture officielle des bibliothèques n'a pas encore été annoncée, tous les prêts présentement en circulation sont renouvelés automatiquement jusqu'au 25 mai sans frais de retard.

Les livres, revues et ressources numériques sont toujours disponibles gratuitement sur www.mabiblioamoi.ca

Suivez-nous sur Facebook!

Au plaisir de vous revoir bientôt!

INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT Jusqu'à nouvel ordre.



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



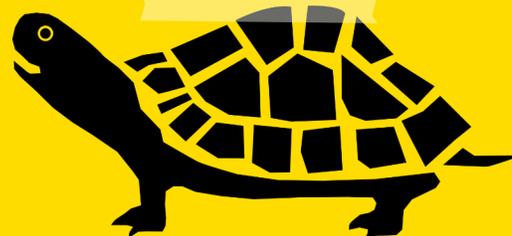
INSTRUMENTS PRODUISANT
DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC
PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES
SUR SOL DE TERRE BATTUE
OU DE GRAVIER SONT PERMISES



MAI - JUIN

ATTENTION À NOS TORTUES SUR NOS ROUTES LE PRINTEMPS.

Promenez votre chien en laisse et ramassez ses excréments !

Le règlement concernant les animaux présentement en vigueur stipule notamment que **vous devez maintenir votre chien en laisse lorsque vous le promenez sur la voie publique**. Cette laisse ne doit pas dépasser 1.85 mètres de longueur.

De plus, lors de vos promenades, **vous devez ramasser les excréments** de votre chien et les jeter dans un bac à ordures.

Soyez respectueux envers vos concitoyens !

